



**MAIRIE**  
**AUFFREVILLE-BRASSEUIL**  
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 26 novembre 2014**

Sous la présidence de Monsieur Serge Ancelot, Maire,  
**Étaient présents** : Mrs Bellali, Douarre, Goujon, Jean, Legrand, Mathieu, Piquenet, Prattico, Resende Marquès, Torchot, Mmes Deseine, Tcherkès.

**Absentes excusées** : Mmes Guigard (procuration à Mr Bellali), Paulet (procuration à Mr Piquenet).

**Secrétaire de séance** : Madame Brigitte Tcherkès.

☆☆☆☆☆☆

**Le Conseil Municipal :**

**A l'unanimité :**

- **A PRIS** note des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie.
- **ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet de **Schéma Régional de Coopération Intercommunale** en :
  - sollicitant la constitution d'une communauté d'agglomération plus en cohérence avec le bassin de vie du Mantois,
  - soutenant la volonté de la CAMY de travailler au sein du pôle métropolitain avec tous les acteurs de la vallée de la Seine, à l'est comme à l'ouest,
  - et affirmant, au cas où le projet de schéma régional serait imposé, la nécessité d'une reprise de toutes les compétences de la CAMY et du respect des conditions essentielles à la préservation de l'équilibre urbain/rural dans la perspective d'un territoire durable et solidaire.
- **A FIXÉ** :
  - Le taux de taxe d'aménagement à 4.75 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (par 12 voix POUR et 3 CONTRE).
  - Le taux d'indemnité de conseil du chef de poste de la trésorerie de Mantes-La-Jolie à 50 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.
- **A DEMANDÉ** au Syndicat d'Énergie des Yvelines le reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité perçue pour son territoire.
- **A PRIS ACTE** des rapports d'activités 2013 de la CAMY, du SIVAMASA et du SEY.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention :  
de remise en gestion de l'abribus d'Auffreville à l'achèvement des travaux.  
Avec la commune de Guerville pour le centre aéré de Guerville afin de garantir un accueil privilégié des enfants d'Auffreville-Brasseuil en précisant les modalités de mise en œuvre de la priorité d'accueil consentie aux communes signataires,
- **A EFFECTUÉ** des décisions modificatives pour le budget communal et le budget annexe de la salle communale.
- **A DÉSIGNÉ** :

- les membres du 2<sup>ème</sup> collège représentant la commune dans les commissions thématiques de la CAMY.

- Monsieur Patrick DOUARRE pour représenter la commune lors de signature d'actes authentiques sous la forme administrative relatifs à l'acquisition ou vente de terrains.

- **A APPROUVÉ** le plan de déneigement qui définit les priorités à prendre en compte sur la commune lors d'épisodes neigeux ou verglas.

### **Le Conseil Municipal :**

#### **A ÉTÉ INFORMÉ :**

##### **- MUR SOUTÈNEMENT rue des clauselais**

Le dossier de consultation a été préparé par Mr Moreau, Maitre d'œuvre. Il nécessite de petites précisions afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises.

##### **- RESTAURATION MURS DE PIERRES**

##### **- ABRI BUS AUFFREVILLE**